

**5490/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 janvier 2021

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 janvier 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'Irlande

E 15451





Bruxelles, le 21 janvier 2021  
(OR. en)

5490/21

SOC 21  
EMPL 12

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'Irlande

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'Irlande.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'Irlande

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant  
la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)<sup>1</sup>, et  
notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 8 juillet 2019<sup>3</sup>, du 25 juin 2019<sup>4</sup> et  
du 16 septembre 2019<sup>5</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil  
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et  
de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu  
vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Dearbháil NIC GIOLLA MHICÍL.
- (3) Le gouvernement irlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

<sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 3.

<sup>4</sup> JO C 216 du 27.6.2019, p. 1.

<sup>5</sup> JO C 314 du 18.9.2019, p. 2.

Article premier

M<sup>me</sup> Fiona WARD est nommée membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M<sup>me</sup> Dearbháil NIC GIOLLA MHICÍL, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

---